



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Bureau de l'Admission au Séjour

12, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02 – <http://www.nord.gouv.fr>

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SEJOUR

**DOCUMENTS A FOURNIR :
(ORIGINAUX et PHOTOCOPIES SANS AGRAFE)**

1. DOCUMENTS COMMUNS

- 1- La demande de titre **intégralement et correctement** remplie, datée et signée
- 2- Les timbres fiscaux d'une valeur de 50 € exigés à l'article L311-13 D du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile
- 3- 6 photos d'identité identiques et récentes, bien contrastées, centrées, de bonne qualité, format 35 × 45mm, sur fond clair (mais pas blanc), tête nue, de face, non découpées, bouche fermée, yeux ouverts
- 4- Passeport **en cours de validité** (pages relatives à l'état civil, aux cachets d'entrée, aux visas et à la validité)
À défaut, une attestation de dépôt d'une demande de passeport établie depuis moins de trois mois par le consulat ou l'ambassade de votre pays en France, précisant votre identité complète et supportant votre photo + carte consulaire
- 5- Votre acte de naissance intégral (éventuellement accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté)
- 6- Justificatif de votre situation familiale (acte de mariage intégral, titre de séjour ou CNI du conjoint, jugement de divorce intégral, acte de décès éventuel du conjoint...)
- 7- Justificatif de domicile **établi depuis moins de trois mois**. (contrat de location intégral + quittance d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou de loyer établie depuis moins de trois mois. Si vous êtes hébergé : déclaration de domicile + titre de séjour ou CNI de l'hébergeant)
Les quittances de loyer établies par des particuliers, les factures sous forme d'échéancier ou précisant un non-paiement ne sont pas acceptées
- 8- **Preuves probantes de présence physique en France depuis votre entrée sur le territoire (une preuve minimum par trimestre)**
Le document doit porter le nom ET le prénom du demandeur et doit être établi par une administration ou présenter un caractère officiel. Seule la date d'établissement du document est prise en compte (exemples : tout document administratif, attestation de droit délivrée par l'assurance maladie, le conseil général ou régional, les organismes de mutuelle, la CAF, les ordonnances médicales, les documents médicaux, tout courrier émanant d'une société, document relatif à un logement...)
- 9- Déclarations de revenus + avis d'imposition depuis votre entrée en France
- 10- La déclaration de non-polygamie remplie, datée et signée
- 11- 3 enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse
- 12- Cette convocation

Nom / Prénom :Date de présentation : -----/-----/-----

Date du rendez-vous :

Initiales de l'agent ayant donné le rendez-vous :

MINEUR DEVENU MAJEUR (demande à déposer avant l'âge de 19 ans)

- Preuve de la date d'entrée en France avant l'âge de 16 ans (cachet d'entrée sur le passeport, billet d'avion nominatif, etc.)
- Livret de famille intégral des parents + titres de séjour ou Carte d'identité de chaque membre de la famille (parents + fratrie)
- Certificats de scolarité (**originaux**) + bulletins trimestriels + diplôme et résultats obtenus depuis l'arrivée en France
- Justificatif de la prise en charge du demandeur par la famille résidant en France (certificat de prise en charge rempli, daté et signé + déclaration de revenus + avis d'imposition des parents, justificatif du paiement des frais de scolarité ou de cantine par les parents....)

PARENT D'ENFANT SCOLARISÉ (depuis au moins 3 ans révolus)

- Acte de naissance **original** de l'enfant (si l'enfant est né en France, acte intégral **établi depuis moins de trois mois**)
- Certificats de scolarité depuis au moins 3 ans de l'enfant (**originaux**) + bulletins trimestriels pour chaque année
- Justificatifs de contribution effective à l'entretien et à l'éducation de l'enfant :
 - a. déclaration de communauté de vie signée devant l'agent d'accueil + titre de séjour ou passeport de l'autre parent
 - b. attestation récente établie par le médecin traitant ou par le directeur de l'établissement scolaire ; attestation de droit établie depuis moins de trois mois par la CPAM ou la CAF mentionnant les identités de l'enfant et du demandeur sur le même document ; justificatifs réguliers du paiement des frais de scolarité ou de cantine de l'enfant par le demandeur ; attestation en ce sens de l'autre parent dont la signature doit être légalisée par la mairie (**originaux**)
 - c. acte de mariage (si le mariage a été célébré en France, acte intégral original **établi depuis moins de trois mois**)
- Justificatif de l'autorité parentale du demandeur si les parents de l'enfant sont divorcés (jugement de divorce intégral)

CONJOINT D'ÉTRANGER EN SITUATION RÉGULIÈRE (justifiant d'une ancienneté de communauté de vie d'au moins 18 mois)

- Acte de mariage **intégral** (si le mariage a été célébré en France, acte intégral **établi depuis moins de trois mois**)
- Titre de séjour du conjoint
- Déclaration de communauté de vie à **signer devant l'agent d'accueil le jour du rendez-vous**
- Justificatifs de **continuité** de communauté de vie **depuis au moins 18 mois** (une preuve **probante** tous les 2 à 3 mois – les documents doivent mentionner l'identité des 2 conjoints : Nom marital + les 2 prénoms ou les 2 noms du couple + 1 prénom – exemples : contrat de location intégral, quittances relatives au logement, attestation bancaire précisant la date d'ouverture d'un compte-joint et son bon fonctionnement, attestations de droits délivrées par la CAF ou la CPAM, attestations d'assurance commune, etc.)
- Justificatif des ressources **totales** du couple (contrat de travail intégral + 3 dernières fiches de paie , attestation de droits délivrée par la CAF, document justifiant toute autre ressource.....)

ADMISSION AU TITRE DU TRAVAIL

- Demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger **intégralement et correctement remplie**, datée et signée (document à télécharger **obligatoirement** sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15186.do ; informations sur <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Demarches/Formulaires-Cerfa/Les-travailleurs-etrangers/Salarie-etranger-residant-en-France>)

L'employeur doit obligatoirement cocher la case relative à la redevance due à l'OFII pour l'emploi d'un ressortissant étranger.

- Projet de contrat de travail rédigé intégral
- Lettre de l'employeur motivant le recrutement et détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires
- Extrait K-bis établi depuis moins d'un mois de l'employeur
- Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressées à l'organisme de recouvrement ; le cas échéant dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés
- Justificatif de la qualification et de l'expérience passée (ex : certificat employeur)
- Justificatif d'insertion et d'intégration dans la société française (adhésion à des associations, activité bénévole, participation à diverses activités, attestation de suivi de cours de français, etc)
- Contrat(s) de travail + fiches de paie précisant la perception d'un salaire au moins égal à la moitié du SMIC pendant au moins :
 - a. 8 mois sur les 24 derniers mois
 - b. 30 mois sur les 5 dernières années
 - c. 24 mois sur les 3 dernières années dont 8 mois dans les 12 derniers mois
 - d. bulletins de salaire depuis 24 mois dont le total doit au moins être égal à 12 fois le SMIC mensuel. Ces bulletins doivent mentionner au moins 910 H de travail en intérim dont au moins 310H dans l'entreprise signataire de la promesse d'embauche (procédure identique pour les cumuls d'emplois de faible durée)
 - e. versement effectif de 12 mois de travail sur les 3 dernières années (copie des chèques, attestation bancaire précisant les dates et montants des virements correspondant aux fiches de paie présentées + attestation de l'employeur...)
 - f. justificatif d'une participation depuis au moins 12 mois dans l'organisme d'activités d'économie solidaire agréé signataire de la demande d'autorisation de travail

ADMISSION AU TITRE DE L'ACTIVITE DANS UN ORGANISME D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE ET SOLIDAIRE

- Documents justifiant de trois années d'activité ininterrompue au sein d'un ou plusieurs organismes agréés pour l'accueil, l'hébergement ou le logement de personnes en difficultés : certificats de présence, relevés de cotisations
- Pièces justifiant du caractère réel et sérieux de l'activité et des perspectives d'intégration (diplômes, attestations de formation, certificats de présence, attestations de bénévoles...)
- Rapport établi par le responsable de l'organisme d'accueil (à la date de la demande) mentionnant l'agrément et précisant :
 - la nature des missions effectuées ;
 - leur volume horaire ;
 - la durée d'activité ;
 - le caractère réel et sérieux de l'activité ;
 - les perspectives d'intégration de l'intéressé au regard notamment du niveau de langue ;
 - les compétences acquises ;
 - le projet professionnel du demandeur ;
 - éléments relatifs à la vie privée et familiale du demandeur.

Afin de faciliter votre passage au guichet, merci de bien vouloir :

- **trier votre dossier** : les originaux d'un côté, les photocopies de l'autre*
- **ne pas agraffer les documents entre eux**
- **classer les documents dans l'ordre indiqué dans la liste des pièces ci-dessus**
- **avoir rempli et signé le formulaire ci-après**

**LE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES ENTRAINERA
LE REPORT DU RENDEZ-VOUS A UNE DATE ULTERIEURE**

*** un photocopieur est à votre disposition dans le hall d'accueil, l'agent d'accueil n'effectue aucune photocopie**

Attention : Les documents établis en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès des tribunaux français ou validés par une ambassade ou un consulat français.